



*

CAPL du 14/11/2013

Formation plénière

**COMPTE-RENDU de MANDAT des REPRESENTANTS
CGT Finances Publiques du personnel**

ORDRE DU JOUR

- 1 - Approbation du procès verbal de la CAPL du 27 juillet 2013
- 2- Examen des candidatures à la liste d'aptitude de C en B

Représentants de l'administration:

M.DEFAYS, M. PAILLET, M. DESTAING, M. MOREAU et Mme NICOLAU-GUILLAUMET

Représentants des personnels :

CGT- Finances Publiques : Mme FRIAA (T), M. FICOT (S),

Solidaires - Finances Publiques : M. VELAY (T), Mme MARRONCLE (T), Mme ESCURE(S) et M. SERRE (S)

FO : M. DE CARVALHO(T), Mme FELISIO (S)

Sans étiquette : Mme LASSERRE (T)

Sont nommés : secrétaire Mme BOUSSAC, secrétaire adjoint : FO

MME NICOLAU-GULLAUMET lit une réponse émanant de la Direction Générale, en cas de refus de promotion par les éventuels postulants :

- renonciation avant la publication de la liste des promus, l'agent reste dans sa catégorie d'origine sur le poste occupé précédemment ;
- renonciation après publication de la liste des promus, l'agent reste dans sa catégorie d'origine et est mis à la disposition du directeur .

Les candidats sélectionnés « excellents » seront informés par courrier de ces dispositions.

Au titre de cette CAPL, le Cantal dispose de trois potentialités pour la liste d'aptitude de C en B.

S. FRIAA lit la déclaration liminaire pour la CGT- Finances Publiques_(cf ci-après) qui rappelle la position de la CGT sur l'élaboration des listes d'aptitude.

1/ Approbation du procès verbal de la CAPL du 27 juillet 2013 :

Sans observation, le P.V. est approuvé à l'unanimité.

2/ Examen des candidatures à la liste d'aptitude de C en B :

Au titre de l'année 2014, 22 agents ont fait acte de candidature.

Cette année encore , il y a une disparité entre les deux filières d'origine : trois pour l'ex filière fiscale, 19 pour l'ex filière gestion publique.

Les conditions et les modalités sont désormais communes aux 2 filières .

Ainsi, les agents de la filière gestion publique ne bénéficient plus « d'un droit au retour », leur garantissant une affectation dans leur département d'origine, comme cela se pratiquait précédemment.

Désormais, tous les agents « classés excellents » doivent élaborer une fiche de mutation prévisionnelle, au mouvement général national avec les autres agents de leurs corps. Les projets de listes des directions locales n'impliquent pas nécessairement une promotion sur la liste arrêtée par la DG après avis de la CAP nationale.

Les dossiers ont été répartis en trois groupes : 3 classés « excellents », 8 classés « très bons » et 11 classés « à revoir ».

La direction locale , au vu de directives de la DG , propose aux membres de la commission, un quatrième candidat dans la catégorie « excellents ». Ce candidat initialement était positionné dans la catégorie « très bons ».

A la suite des débats, le président soumet tous les dossiers au vote des élus de la parité syndicale.

RECAPITULATIF DES VOTES :

Groupe « à revoir » 11 dossiers au final : 2 refus de vote ;3 abstention

Groupe « très bons » 7 dossiers au final : 2 refus de vote ;3 abstention

Groupe « excellents » 4 dossiers au final : 2 refus de vote ; 2 abstention ; 1 Pour (concernant trois dossiers)
2 refus de vote ; 3 abstention (concernant un dossier)

La séance est levée à 11h30.

Monsieur le Président, mesdames et messieurs,

Lors de cette CAPL concernant la lista d'aptitude de C en B, les élus CGT Finances Publiques tiennent à rappeler que leur position en matière de promotion n'a pas changé.

La CGT revendique de manière privilégiée la promotion par concours internes et externes et examens professionnels, seuls garants d'égalité face à des modes de promotion axés sur des critères subjectifs et parfois arbitraires qui régissent l'élaboration des listes.

La CGT revendique la mise en place de réels examens professionnels axés sur des critères objectifs liés à l'ancienneté et en toute transparence en substitution aux liste d'aptitude ;

Fermement opposés à l'individualisation des objectifs et attachés au concept collectif de travail dans la réalisation des missions, les élus CGT Finances Publiques n'ont pas vocation à se livrer à un exercice de comparaison entre les agents en établissant un ordre de mérite. Nous ne sommes pas des jurys d'aptitude.

Notre rôle syndical, reste la défense des mêmes droits et garanties pour tous les agents. Nous ne sommes pas des co-gestionnaires sur la situation administrative de ces derniers.

Les élus CGT Finances Publiques assistent à cette commission dans l'intérêt de tous les agents mais nous ne participeront pas à l'élaboration d'un quelconque classement considérant que tous les dossiers devraient être classés « excellents ».

Responsablement, compte tenu des revendications précédemment énoncées au sujet de l'élaboration des listes d'aptitude, les élus CGT Finances Publiques ne prendront part au vote qu'à la condition que tous les agents soient tous classés excellents dans leur ensemble.

Les élus CGT Sylvie FRIAA- Karl FICOT